



Chers amis Chauchéennes et Chauchéens,

## Restaurant scolaire

Depuis plusieurs années, la municipalité est interpellée sur les carences du restaurant scolaire :

- Une exigüité de la cuisine (dimensionnée pour fabriquer environ 250 repas par jour), des espaces de stockage des denrées inadéquats,
- L'absence de vestiaires pour les employés,
- Une capacité d'accueil de la salle, tant pour le nombre de places pour les enfants que pour la circulation des personnes chargées du service, insuffisante : 2 services sont nécessaires pour le nombre d'enfants accueillis au restaurant,
- Un espace de déshabillage, de lavage des mains des enfants étroit, un nombre de toilettes inadapté,
- Le traitement acoustique dans la salle ne permet pas un temps du repas au calme : le niveau sonore accentue l'agitation des enfants,
- La consommation énergétique est élevée, la construction du bâtiment datant des années 1960.

Par ailleurs :

- La parcelle est enclavée et il est difficile d'y réaliser un agrandissement,
- Le lieu éloigné de l'école Saint Christophe et du Centre de Loisirs Les Scoubidou, nécessite du personnel pour accompagner les enfants de et vers le restaurant scolaire.

Suite à cet état des lieux, nous avons engagé fin 2017, via l'ASCL, une étude de faisabilité :

- ❶ Pour une rénovation et une extension sur le site actuel. Cette étude démontrait l'extrême difficulté d'engager la restructuration du bâtiment :
  - Quel lieu et quelle organisation de la restauration pendant les éventuels travaux ?
  - L'accessibilité des handicapés à revoir,
  - La toiture en amiante,
  - La charpente à refaire en cas d'agrandissement,
  - Un montant de travaux élevé (de l'ordre de 460K€ avec un agrandissement de la salle) sur un site, sommes toutes, vieillot, sans marge d'évolution,
- ❷ Pour une construction neuve sur le secteur de la Mairie. Mais, le projet est beaucoup plus onéreux.

Lors du Conseil Municipal du 26 juin 2019, après une présentation argumentée prenant en compte les coûts d'investissement (rénovation/construction nouvelle), de fonctionnement (cuisine sur place, liaison chaude, liaison froide), d'organisation et une projection sur l'évolution de la population à l'horizon 2040, l'équipe a choisi la construction d'un bâtiment neuf à l'arrière de la Mairie avec une cuisine sur place.

## Santé sur notre territoire

Comme vous avez pu le voir dans les journaux, et le bruit courrait depuis quelques semaines, nous allons accueillir au 1er octobre un médecin sur la commune de CHAUCHE. En effet, le Dr FOUSSAT a choisi de venir exercer en libéral sur notre territoire au sein du Centre Intercommunal de Santé SAINT FULGENT-CHAUCHE. Je dis territoire car il partagera son temps entre le cabinet principal de SAINT FULGENT (2/3 du temps) et le cabinet secondaire de CHAUCHE (tiers restant). Le Dr FOUSSAT exercera dans le cabinet du Dr DAGHER acquis par la Communauté de Communes.

Autre bonne nouvelle sur ce sujet, une jeune médecin a remis une lettre d'engagement pour s'installer dans ce Centre Intercommunal de Santé, à SAINT FULGENT, ce, à partir du 1er juin 2020 en tant que salariée de ce centre.

De plus, l'ARS (Agence Régionale de Santé) a émis un appel à projet auquel le territoire a répondu. Il s'agit du « partage » d'un médecin qui exercerait pour moitié de son temps au Centre Hospitalier de MONTAIGU et pour l'autre moitié au Centre Intercommunal de Santé SAINT FULGENT-CHAUCHE. Notre réponse a reçu un avis favorable de l'ARS en charge du recrutement de ce médecin. Dès que celui-ci sera connu, nous vous en informerons.

Ces bonnes nouvelles sont la démonstration, le résultat, de la persévérance des acteurs du territoire, élus et personnels des collectivités, qui se démènent, depuis plusieurs années déjà, pour trouver des solutions à la désertification médicale. Je souhaite que ceci soit le début d'un changement et que d'autres professionnels de santé complètent ces premières installations.

## Fête 2020.

Comme en 2010 puis en 2015, il vous est proposé de participer à une Fête, le samedi 11 juillet 2020. Celle-ci a pour ambition de rassembler la population de CHAUCHE pour apprendre aux habitants à se connaître, se découvrir et passer un moment agréable ensemble. Je vous invite, dès à présent, à réserver cette journée sur votre agenda.

## Le philosophe Michel Serres est décédé le samedi 1er juin, à l'âge de 88 ans.

Dans l'émission « La Grande Librairie » du 27 février 2019, il déclarait : « Je suis né en 1930 dans le Sud-Ouest. La première chose que j'ai connue, ce sont les réfugiés de la guerre d'Espagne (...) qui nous racontaient les horreurs qui se passaient. Ensuite, ça a été la grande débâcle de 1939 (...) J'ai connu là aussi les gens qui étaient dans le désespoir et le dénuement absolus. Puis ensuite, il y a le développement de la guerre avec toutes les horreurs que vous imaginez. Puis ensuite, les guerres coloniales. Entre ma naissance et mes trente ans, ça a été la guerre, la guerre, la guerre. Par conséquent, j'ai une admiration éperdue pour la paix que nous a procurée l'Europe. Au fond de mes rides, il y a ce malheur-là. Il ne me quittera jamais. Et dire qu'il y a des gens qui sont pour le départ de l'Europe... Mais ils sont fous ou quoi ?! Chaque fois que je me regarde dans la glace le matin et que je me rase, je me dis : 'Michel, nous sommes en paix ! ».

En ce début d'été surchauffé, je vous souhaite de bonnes vacances et vous invite à profiter pleinement des moments de partage en famille, entre amis, entre voisins.

« En te levant le matin, rappelle-toi combien précieux est le privilège de vivre, de respirer, d'être heureux. » Marc Aurèle

Christian MERLET, Maire.

# Réunion de Conseil Municipal du 28 Juin 2019

**PRÉSENTS** : MM. et Mmes BARON Myriam, BONNAUD Alain, BOURASSEAU Isabelle, CAUNEAU Hubert, FAUCHARD Ghislain, FROUIN Lydie, GABORIEAU Jacky, GABORIEAU Stéphanie, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, RICHARD Marie-Laure.

**ABSENTS EXCUSÉS** : BIOTEAU Marina qui a donné pouvoir à FROUIN Lydie, DA CRUZ Eric, FOURNIER Bertrand qui a donné pouvoir à LUCAS Martine, GUILBAUD Hervé qui a donné pouvoir à GABORIEAU Stéphanie, HUCTEAU Amélie qui a donné pouvoir à GABORIEAU Jacky, POTIER Richard.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : BOURASSEAU Isabelle

## ☐ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) de la Communauté de Communes du Pays de ST FULGENT-LES ESSARTS : Avis sur le PLUIH arrêté en Conseil Communautaire

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, arrêté par le Conseil Communautaire le 21 Mars 2019, valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH) de la Communauté de communes du Pays de St Fulgent – Les Essarts. L'enquête publique aura lieu du Lundi 2 Septembre au Vendredi 4 Octobre 2019. 3 permanences du commissaire enquêteur auront lieu à Chauché de 9h à 12h (Jeudi 12 Septembre – Samedi 21 Septembre – Mercredi 1<sup>er</sup> Octobre).

## ☐ Restaurant Scolaire – Projet : Compte rendu COPIL 11 Juin 2019 – Etude de faisabilité – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

➊ Suite à la réunion du Comité de pilotage « Restaurant Scolaire – Projet » du 11 Juin 2019 et à la présentation du dossier, le Conseil Municipal, après deux votes à bulletins secrets, a décidé :

- de construire un nouveau restaurant scolaire sur le site de la Mairie (16 votants – 12 Oui – 2 Non – 2 bulletins blancs)
- de retenir le mode de fonctionnement « Cuisine sur place » estimée à 1 434 045 € dans l'étude de faisabilité présentée par l'A.S.C.L (16 votants – 12 pour la « Cuisine sur place » - 2 pour la « Liaison chaude » [mutualisation avec les EHPAD Chauché-Les Brouzils] – 2 bulletins blancs)

➋ Le Conseil Municipal a confirmé l'affermissement de la tranche optionnelle de la mission confiée à l'Agence de Services aux Collectivités Locales du 12 Octobre 2017 (Convention AD545SPL), en l'occurrence la réalisation du programme et a donné un avis favorable pour poursuivre avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales la mission d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (choix du maître d'œuvre, suivi des études de maîtrise d'œuvre, phase travaux).

**Restaurant Scolaire Année Scolaire 2019/2020 : Tarifs (Restauration Scolaire et Centre de Loisirs) – Règlement intérieur – Renouvellement des membres du Comité de Gestion**

Le Conseil Municipal a validé :

❶ la proposition de la commission du 13 juin 2019 et fixé les tarifs suivants pour l'année 2019/2020, tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

- Prix du repas régulier : 3,95 €
- Prix du repas occasionnel : 4.65 €
- Prix du repas adulte : 6.25 €
- Facturation Centre de loisirs (repas enfant) : 3.74 €
- Facturation Centre de loisirs (repas adulte) : 3.94 €

❷ le règlement intérieur modifié, nécessaire au bon fonctionnement du Restaurant Scolaire « Rest'o Chaud » qui sera diffusé à l'ensemble des familles utilisatrices et applicable à compter du 1er septembre 2019,

❸ le Comité de Gestion suivant :

3 membres du Conseil Municipal : BARON Myriam, BOURASSEAU Isabelle et FAUCHARD Ghislain

1 membre du personnel communal : RABAUD Fabienne, référente Restaurant Scolaire

4 parents d'élèves (2 Primaires et 2 Maternelles) : BOUANCHEAU Aurélie, HUCTEAU Eddy, CHAUVIN Cindy et HERBRETEAU Stéphanie.

2 représentants de l'Accueil de Loisirs : MILLIOT Agnès et RICHET Elise

Société Restoria : un responsable, chef de cuisine (Mireille CHAUVIN) et une diététicienne (Corinne RENAULT)

**Rue du Rocher – Aménagement : Autorisation de lancement de la consultation pour les travaux**

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à lancer la consultation pour les travaux de la rue du Rocher et à signer tous documents liés à cette démarche.

**Pharmacie : Révision triennale du loyer**

Compte-tenu de l'évolution de l'indice INSEE des loyers commerciaux, le loyer mensuel a été fixé à 581.68 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> Août 2019.

**Salle Les Etoiles de Fruchet : Location pour les cours de Yoga – Saison 2019/2020**

Le Conseil Municipal a fixé à 430 € le prix de la location, Salle les Etoiles de Fruchet, pour la saison de cours de yoga 2019/2020 somme qui leur sera réclamée à la fin de la saison 2019/2020.

**DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) déposées depuis le 27 Mai 2019 :**

M. le Maire a renoncé au droit de préemption pour une parcelle située impasse des Houx (l'Orée de Grasla).

**PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous, sur demande auprès du secrétariat de la Mairie.  
M. le Maire reçoit le Samedi, de 11h00 à 12h00, sans rendez-vous.

**Reprise des permanences : Samedi 7 Septembre 2019**

**Prochaine séance du**

**Conseil Municipal :**

**Vendredi 30 Août à 20h30**

1 T2 – 1, Rue de la Petite Main

1 cuisine avec séjour

2 chambres

WC – Salle de bain

Prix du loyer : 341.68 €



**Mairie : Horaires d'été**

**La Mairie de CHAUCHÉ sera ouverte au public**

**tous les matins,  
du lundi au vendredi,  
de 8h30 à 12h30.**



**Elle sera donc fermée le samedi matin à partir du 20**

**Juillet 2019 et jusqu'au 31 Août 2019 inclus.**

**Marchés HT signés depuis le 27 Mai 2019 :**

27/05/2019	SARL FLORIAN BARON Electricité local Comité des Fêtes	1381.83
27/05/2019	BODET CAMPANAIRE Remplacement du battant cloche 4 église	1039.70
27/05/2019	SARL HERMOUET MACONNERIE Enduits sur murs Terrain de foot	4093.95
27/05/2019	ETS NAULEAU Fourniture couvertines en acier laqué Terrain de foot	1880.00
29/05/2019	FAUCHET SARL Fourniture d'un chauffe-eau gaz à condensation de marque Aosmith modèle BFC60 complexe sportif	14218.93

05/06/2019	SAFE Fourniture d'un défibrillateur Schiller Fred PA1 Halles Place des Jardins	1732.00
05/06/2019	SAFE Raccordement électrique et installation d'un défibrillateur Halles Place des Jardins	253.42
07/06/2019	SARL GBSP Broyage de déchets verts lieudit la Girardièrre	150.00
07/06/2019	SARL PASQUIER Inspection des réseaux collecteurs eaux pluviales + canalisations rue du Centre	1360.00

11/06/2019	SAS GROUPE AUBRET Nettoyage cloisons et plafonds intérieurs – Le Fournil Gourmand	950.00
12/06/2019	MEFRAN COLLECTIVITES Portique escalade pour 6/12 ans – Mur d'escalade – Hutte à grimper pour 6/12 ans	2488.00
14/06/2019	BONNIN PAYSAGISTE Pose jeux Rondino et Mefran	2450.00
14/06/2019	GAILLARD RONDINO Fourniture d'un modulaire type Capella comprenant 1 tour + 1 toboggan +1 échelle et 2 bancs	4441.38
18/06/2019	RP OUEST Dégraissage de la hotte de cuisine du Restaurant Scolaire	370.00
18/06/2019	RP OUEST Dégraissage de la hotte de cuisine de la Salle Arc en Ciel	220.00
20/06/2019	SAS GROUPE AUBRET Traitement anti-mousse pro sur toiture et nettoyage des façades atelier communal + hangar	1200.00
20/06/2019	FAUCHET SARL Plomberie réaménagement sanitaire salle de sports accessibilité handicapés	1724.71
20/06/2019	FAUCHET SARL Plomberie réaménagement sanitaire salle de	341.38

	sports accessibilité handicapés	
20/06/2019	BONNIN SARL Carrelage et modification d'ouverture réaménagement sanitaire salle de sports accessibilité handicapés	1393.10
20/06/2019	ENTREPRISE GRIS HELENE Fourniture et pose d'un bloc porte réaménagement sanitaire salle de sports accessibilité handicapés	494.46
20/06/2019	BARREAU SARL Electricité réaménagement sanitaire salle de sports accessibilité handicapés	209.46
20/06/2019	BARREAU SARL Alimentation électrique local technique complexe sportif	284.20
21/06/2019	SP DECORS Travaux de peinture logement 1 rue de la Petite Maine	1776.45
25/06/2019	L'ATELIER LA CHOUETTE LES HERBIERS 60 gilets haute visibilité enfant bleu + sérigraphie	291.60



### RESTAURANT SCOLAIRE - APPEL À BÉNÉVOLES

Pour la rentrée scolaire de Septembre 2019, nous recherchons des bénévoles éventuellement intéressés pour assurer le service, de 12h00 à 13h45, le Lundi, Mardi, Jeudi, et Vendredi. Merci de vous rapprocher de la Mairie (1) (8, Rue de la Petite Maine – 02.51.41.83.09.).

(1) un jour par semaine

### TRAVAUX DE VOIRIE 2019

La Commission Voirie a programmé les voies ci-après qui feront l'objet de travaux en 2019. Ils devraient avoir lieu les semaines 34 et 35



réerves de la planification avec l'entreprise et des conditions météorologiques), pour :

- L'allée piétonne des logements du Foyer Soleil ;

L'accès école situé entre l'école Saint-Christophe et le terrain d'honneur (A) de football ;

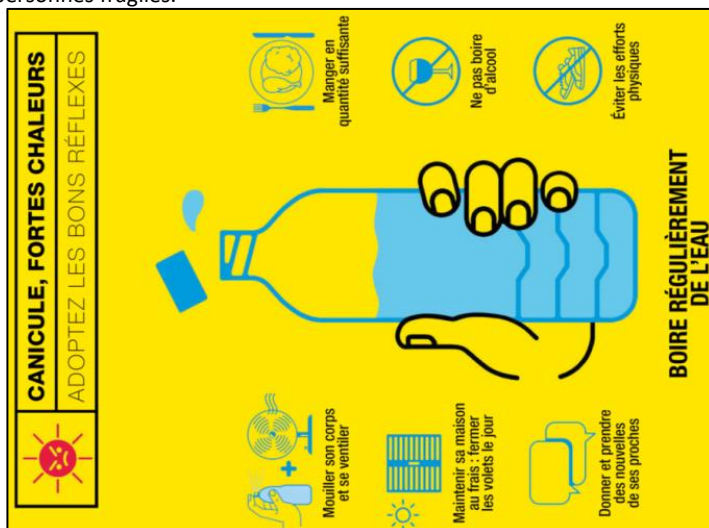
Et sur 3 jours durant les semaines 36, 37 et 38 pour :

- La rue de la Roche

Le plan des voies concernées est consultable sur le site internet : [www.chauche.fr](http://www.chauche.fr)

### PRÉVENTION CANICULE

Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre région. Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur. Ces risques peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants. Un dispositif de prévention est mis en place pour les personnes vulnérables et fragiles (notamment les personnes âgées et handicapées isolées à domicile). Ces personnes sont invitées à se faire recenser sur le registre communal, en Mairie, ou en appelant le Secrétariat au 02.51.41.83.09. (ou par un tiers : famille, voisin, médecin). Ce registre permettra d'apporter conseil et assistance en cas d'évènements exceptionnels aux personnes fragiles.



En période de canicule, il y a des risques pour ma santé, quels sont les signaux d'alerte ?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, appelez le 15.

#### BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

## NUISANCES SONORES : extrait de l'arrêté préfectoral n° 2013/MCP/06

Article 19 : les activités de rénovation, de bricolage et de jardinage, réalisées par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques (liste non limitative) ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00



### EMPLOI DU FEU :

**Nous vous rappelons que l'usage du feu est réglementé au sein de notre Département.**

Il est interdit à toute personne, en tout lieu et en toute période, de jeter des allumettes, cigarettes et autres matières incandescentes qui ne seraient pas éteintes.

**De même, le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts, produits par les ménages est interdit.** Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage. Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont également tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement.

Les contrevenants aux dispositions du Règlement Sanitaire Départemental relatives aux brûlages des déchets et végétaux sont passibles **d'une amende de 450 € prévue** pour les contraventions de la 3ème classe en application de l'article 131-13 du Code Pénal.



## INFOS PRATIQUES

### Suez Eau France (Gestion du service assainissement)

11, Rue des Forêtis – Parc d'activité Polaris – 85110 CHANTONNAY  
☎ 02.28.15.31.50.

### RAM « À PETITS PAS »

Matinées d'éveil à CHAUCHÉ  
Le Jeudi une semaine sur deux  
De 8h45 à 12h30 :  
au centre périscolaire « Les Scoubidou » -  
UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION au  
☎ 02.51.43.81.61. - Mme GANGLOFF

### MAIRIE

8, Rue de la Petite Maine – B.P.50203  
☎ 02.51.41.83.09. –  
mairie-chauche@wanadoo.fr  
**Horaires d'ouverture :**  
du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H30,  
(L'après-midi sur RDV, sauf le Mercredi).

### PERMANENCE DE Mme BLASCO ASSISTANTE SOCIALE

2ème Mardi de chaque mois de 9h30 à 12h à la mairie.  
Seulement sur RDV : ☎ 02.28.85.76.00.  
au centre médico-social de ST FULGENT  
Tous les matins sauf le mardi, de 9h30 à 12h au centre médico-social de MONTAIGU ☎ 02.51.94.16.70.

### DÉCHÈTERIE DE LA JOUSSETIÈRE

Lundi : 10h à 12h - 14h à 18h  
Mardi, Mercredi et Vendredi : 14h à 18h  
Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h  
Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous munir d'une carte qui est à demander à la Communauté de Communes du Pays de St Fulgent-les Essarts  
2, Rue Jules Verne - ST FULGENT  
☎ 02.51.43.81.61.

### ADMIR

Comité de secteur du Pays de ST FULGENT - LES ESSARTS  
18 Rue des Tilleuls - 85250 SAINT FULGENT  
☎ : 02.52.61.47.46.  
Mail : [paysdestfulgent@admr85.org](mailto:paysdestfulgent@admr85.org)  
Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et accueil physique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Permanences des Médecins, Pharmaciens et Infirmières  
Nuits, week-ends et jours fériés... besoin d'un médecin :



Je compose le **116 117**, un médecin du centre de Régulation vous conseille ou vous met en relation si nécessaire avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile. Je compose le **15**, face à une **urgence vitale**, le SAMU-Centre 15 déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en œuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

Pharmaciens	Depuis le 01/07/09, pour connaître les 3 pharmacies de permanences les plus proches de votre domicile, vous devez contacter le 3237.			
Infirmière	Du lundi au Samedi de 8h00 à 8h30	Mme MOREAU Marie	CHAUCHE – 16, Rue du Centre	06.24.83.68.04
Dentistes	Dimanches et jours fériés	10h à 12h		02.51.46.28.83

# MESSAGES D'ORGANISMES

## POLLENIZ – Lutte contre la chenille processionnaire du pin

**Protégeons-nous des chenilles processionnaires du pin**

**MÊME SI ON NE LES VOIT PAS, LES CHENILLES SONT UNE MENACE**

**Risques pour l'homme**

- Réactions cutanées : urticaire, démangeaisons
- Irritation des voies respiratoires
- Inflammation du tube digestif et des muqueuses
- Conjonctivite

**Risques pour les animaux**

- Nécrose allant jusqu'à la perte de la langue
- Oedème des babines
- Vomissements

**Risques pour les pins**

- Défoliation massive des arbres : les chenilles se nourrissent des aiguilles
- Affaiblissement pouvant entraîner la mortalité des pins

**Pour traiter vos pins INSCRIVEZ-VOUS sur [www.polleniz.fr](http://www.polleniz.fr) avant le 10 septembre 2019**

Votre commune et
   
**POLLENIZ**
  
Initiative de la Région de la Loire Atlantique
  
 s'engageant dans la lutte collective contre la chenille processionnaire du pin

### Campagne de lutte collective contre la chenille processionnaire du pin

Comme chaque année, Polleniz va proposer à toutes les communes du département d'organiser une campagne de lutte collective contre les chenilles processionnaires du pin. Ces chenilles s'attaquent aux pins et dans une moindre mesure aux cèdres. Les autres essences ne sont pas touchées.

#### Pourquoi lutter collectivement ?

Regroupées en colonies, les chenilles processionnaires s'attaquent aux aiguilles des pins. Ces chenilles représentent aussi un risque sanitaire pour l'homme et les animaux car elles sont pourvues de poils microscopiques très urticants qu'elles libèrent dans l'air. Ces derniers restent virulents même plusieurs mois après la disparition des chenilles, surtout dans les anciens nids. Très allergènes, ils sont responsables de réactions allergiques chez l'homme (plaques rouges, cloques, démangeaisons intenses...). Les risques sont beaucoup plus importants chez les enfants. Chez les animaux, les poils urticants peuvent provoquer des nécroses allant jusqu'à la perte de la langue. La mise en place d'une lutte collective de traitement des pins permettra de limiter une trop grande prolifération et de réduire les nuisances à un niveau supportable pour les activités humaines.

#### Comment faire partie de la lutte collective ?

Cette année, le mode opératoire pour demander l'intervention d'un technicien Polleniz sur sa propriété a changé : plus besoin de s'inscrire en mairie, il suffit de se connecter au site [www.polleniz.fr](http://www.polleniz.fr) pour en faire la demande, avant le **10 septembre 2019**. Les tarifs et modalités de paiement seront disponibles en ligne.

L'intervention de Polleniz se déroulera de septembre à janvier, chez tout particulier s'étant inscrit sur le site internet. Cette campagne de lutte est biologique, sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement. Le produit pulvérisé détruit le système digestif des chenilles qui l'ingèrent en même temps que les aiguilles. Il sera donc appliqué à l'automne, période où elles en consomment en grande quantité.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Polleniz par téléphone (Loire-Atlantique : 02 40 36 83 03 ; Sarthe-Mayenne : 02 43 85 28 65 ; Vendée : 02 51 47 70 61).

## BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NANTAISE

BASSIN VERSANT DE LA SEVRE NANTAISE  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

**Vous avez dit cyanobactéries ?**

**Enjeu : Amélioration de la qualité de l'eau**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

**Tous concernés, COMMENT AGIR ?**

- Les particuliers :** Éviter de laisser des déchets (restes de repas, déchets de cuisine, etc.) dans le milieu, surtout dans les zones humides et les boudes.
- Les collectivités :** Éviter de laisser des déchets (restes de repas, déchets de cuisine, etc.) dans le milieu, surtout dans les zones humides et les boudes.
- Les professionnels :** Éviter de laisser des déchets (restes de repas, déchets de cuisine, etc.) dans le milieu, surtout dans les zones humides et les boudes.

**Aujourd'hui, le cadre de ces actions est le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Sèvre Nantaise.**

Plus d'information : **ARS** Agence Régionale de Santé - Pays de la Loire

17, Boulevard Giscard Dourmer - CS 52923  
49 102 - 49102 cedex 2  
02 41 04 10 15  
ars.pdl.contact@ars.nat.fr

Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise  
[www.bassin-sevre-nantaise.com](http://www.bassin-sevre-nantaise.com) - 02 51 47 70 61

**Qui contrôle la qualité de l'eau ?**

Le suivi des cyanobactéries en rivière ou plan d'eau est uniquement assuré par :

- les producteurs d'eau potable, dans le cadre de leur obligation de contrôle de la qualité des eaux brutes et de l'eau distribuée.
- l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre de leur obligation de contrôle des eaux de baignade et de l'eau potable.
- l'EPB Sèvre Nantaise, dans le cadre d'un suivi ponctuel du développement des cyanobactéries, afin d'informer la population.

**Pourquoi les cyanobactéries prolifèrent-elles sur le bassin de la Sèvre Nantaise ?**

Les paramètres les plus déterminants dans le déclenchement des proliférations sont :

- une température élevée et un ensoleillement assez important,
- la stagnation des eaux (en amont des ouvrages par exemple) favorisant le réchauffement de l'eau, l'accumulation de sédiments riches en nutriments, etc.

**Rappel : la baignade est interdite sur les rivières du bassin versant de la Sèvre Nantaise.**

\* Le lac de Tréhorec, à Mauvoisin, est interdit de baignade du bassin versant.

**Les cyanobactéries et leurs toxines, quels risques pour l'Homme et les animaux ?**

Lors du contact avec l'eau... irritations et tousses, de la peau, du nez, de la gorge, des yeux et des respirations, etc.

Lors de l'ingestion de l'eau ou de poissons contaminés : maux de ventre, diarrhées, nausées, vomissements, etc.

L'importance des troubles dépend du type de toxine ingérée et de leur concentration.

**À noter :** toutes les espèces de cyanobactéries ne sont pas toxiques. En France, les connaissances la présence de leur libération dans le milieu demeurent scientifiquement impossibles.

**LES PRÉCAUTIONS D'USAGE**

En cas de forte prolifération de cyanobactéries dans l'eau, il est conseillé de :

- éviter l'usage de l'eau pour la consommation humaine, animale ou pour les animaux d'élevage, (du lait maternel, général) ;
- ne pas boire de l'eau et ne pas consommer de poissons après consommation (après consommation) ;
- ne pas pratiquer d'activités nautiques, ne pas pratiquer de sports dans les zones présentant des cyanobactéries ;
- éviter de porter les mains à votre bouche ;
- éviter de faire du feu avec de l'eau stagnante ;
- nettoyer les équipements ;
- ne pas consommer de légumes, fruits, produits laitiers en cas d'infestation ;
- tenir vos animaux domestiques à l'écart de l'eau stagnante pour tout comportement ou symptôme inhabituel ;
- en cas d'apparition de troubles de la santé suite à un contact avec les eaux de surface, consulter rapidement un médecin.

**Les cyanobactéries : qu'est-ce que c'est ?**

Ce sont des bactéries capables de se développer à partir de l'azote.

Elles sont des organismes très anciens qui ont su s'adapter à des milieux aquatiques très variés. Elles sont donc naturellement présentes dans tous les milieux aquatiques. Elles sont parfois appelées cyanophytes ou algues bleues, en raison des pigments cyan (= bleu-vert) qu'elles contiennent. Il ne faut pas les confondre avec des lentilles d'eau. Elles sont présentes à la surface de l'eau et non toxiques. On distingue les cyanobactéries par l'accumulation de matières vertes blâtres à la surface du cours d'eau.

**Pourquoi les cyanobactéries posent-elles des problèmes ?**

- Elles ont une capacité à proliférer massivement dans les eaux stagnantes sur un pas de temps plus ou moins long et de manière peu prévisible.
- Elles perturbent alors le développement des autres végétaux (dont les poissons se nourrissent) et appauvrissent le milieu en oxygène.
- Certaines espèces peuvent produire des toxines (troubles de la santé, intoxication, etc.) par conséquent elles peuvent impacter la production d'eau potable et, les activités nautiques en rivière et sur leurs rives.
- La dégradation du milieu, du fait du fort développement des cyanobactéries, peut engendrer une nuisance olfactive (gaz soufre).

# MESSAGES D'ASSOCIATIONS

## MÉDIATHEQUE « Au plaisir de lire »

Les horaires de la médiathèque de Chauché, 1, rue des Ecoles, resteront inchangés pendant les mois de juillet et août :

Lundi : 16h30-18h00  
Mercredi : 14h30-16h30  
Samedi : 10h15-12h15

**L'inscription à la médiathèque est GRATUITE.**

## Groupement A5



### ENSEMBLE !!! ON RECOMMENCE.

Le Groupement A5\*, en collaboration avec la société  , réitère le **CONCERT EXCEPTIONNEL** au **VENDESPACE** de Mouilleron le Captif,

**le mardi 22 octobre 2019.**

Cet événement est ouvert à tous les aînés en structures ou à domicile, aux clubs et aux adultes en situation de handicap du Département.

Faire revivre un après-midi de **rêve à tous** lors d'un **concert** conçu et pensé pour eux dans un lieu exceptionnel est notre moteur, à l'image de l'émotion et du bonheur partagés ensemble l'an passé.

Philippe Maindron nous a promis une scène artistique surprise exceptionnelle et unique en Vendée, au **Prix canon** de 39 Euros, (Concert et Goûter Gourmand).

***N'attendez pas ! Réservez dès maintenant !!!***

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements et **surtout pré-réservez**, sans avance financière au regard du nombre de places disponibles \*.



\*Le Groupement A5 fédère les EHPAD des Brouzils, de Chauché, L'Herbergement, Saint Denis la Chevasse et Rocheservière.

Contact : Résidence « La Rosaie » : 02.51.41.88.72  
Nathalie, Animatrice : 06.18.18.20.66

**\*NB : Les pré-réservations nous permettent, pour le 30 juin, d'infirmier ou de confirmer la réalisation de ce Concert en corrélation avec notre seul critique de 2500 places.**

## Enquête Amélioration de l'Habitat

La Communauté de Communes du Pays de St Fulgent-Les Essarts envisage la mise en place sur l'ensemble du territoire d'un programme d'aides à l'amélioration de l'habitat. Ce dispositif vous permettra de bénéficier de conseils gratuits et d'aides directes pour vos travaux. Pour connaître vos besoins et vos attentes, nous vous invitons à remplir ce rapide questionnaire. **Votre avis nous intéresse !**



### **Vous êtes propriétaire (ou futur propriétaire) de votre propre logement**

Quel est l'âge du logement ?  Moins de 15 ans  Entre 15 et 40 ans  Plus de 40 ans

Etes-vous dans l'une ou plusieurs de ces situations ?

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Mon chauffage me coûte trop cher                              | <input type="checkbox"/> Je souhaite accéder à la propriété                     |
| <input type="checkbox"/> J'ai du mal à chauffer mon logement                           | <input type="checkbox"/> J'envisage la réalisation de travaux dans mon logement |
| <input type="checkbox"/> Je souhaite adapter mon logement pour faciliter mon quotidien | <input type="checkbox"/> Autre : .....  |

Quels travaux envisagez-vous ?

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Chauffage (chaudière, radiateurs, poêle...)               | <input type="checkbox"/> Autres travaux d'adaptation (monte-escalier, rampe d'accès...) |
| <input type="checkbox"/> Isolation (plafonds, murs, sols...)                       | <input type="checkbox"/> Ravalement de façade   |
| <input type="checkbox"/> Menuiseries (fenêtres, portes, volets...)                 | <input type="checkbox"/> Mise aux normes assainissement autonome                        |
| <input type="checkbox"/> Autres travaux énergétiques (ventilation, chauffe-eau...) | <input type="checkbox"/> Autre : .....  |
| <input type="checkbox"/> Adaptation salle de bain                                  |   |



### **Vous êtes propriétaire (ou futur propriétaire) d'un logement ou bâtiment que vous louez ou souhaitez mettre en location**

Quel est l'âge du logement ?  Moins de 15 ans  Entre 15 et 40 ans  Plus de 40 ans

Où se situe le logement ?  En centre-bourg  Dans un village ou hameau

Quel type de projet avez-vous ?

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Logement actuellement loué à améliorer | <input type="checkbox"/> Bâtiment désaffecté à transformer en logement |
| <input type="checkbox"/> Logement vacant à réhabiliter          | <input type="checkbox"/> Autre : .....                                 |

Quel objectif ?

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Location à l'année | <input type="checkbox"/> Location meublée | <input type="checkbox"/> Autre : ..... |
|---|---|--|

Quels travaux envisagez-vous ?

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Rénovation globale | <input type="checkbox"/> Economies d'énergie | <input type="checkbox"/> Autre : ..... |
|---|--|--|

**Pour être recontacté dès le lancement de l'opération, laissez-nous vos coordonnées !**

NOM, Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Mail : .....

A retourner avant le 30/08/2019 à la Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent-Les Essarts

2 rue Jules Verne - 85250 SAINT FULGENT - contact@cfulgent-essarts.fr

Enquête également disponible en ligne sur [www.cfulgent-essarts.fr](http://www.cfulgent-essarts.fr) ou sur notre page Facebook

**Distribution du prochain bulletin les 14 et 15 Septembre 2019. Les articles doivent être déposés à la Mairie ou transmis par mail avant le Samedi 31 Août 2019.**